



Centre de tri Générís : Lancement du nouveau marché d'exploitation

Par délibération du 20 décembre 2017, il a été décidé de relancer le marché d'exploitation du centre de tri Générís sous la forme d'une procédure concurrentielle négociée prévue aux articles 71 à 73 du décret du 25 mars 2016.




La procédure concurrentielle avec négociation est la procédure par laquelle un pouvoir adjudicateur négocie les conditions du marché public avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations. Cette procédure démarre par la sélection des candidats qui seront autorisés à déposer une offre. A l'issue de la remise des offres, les candidats sont auditionnés une ou plusieurs fois avant de déposer leur offre finale.

Les caractéristiques du futur contrat sont les suivantes :

OBJET	Exploitation du centre de tri GENEERIS aux conditions minimales requises mentionnées dans le CCTP incluant une modification du process autour de la ligne de production du Gros de Magasin
DUREE	Tranche ferme 4 ans suivie de 2 tranches conditionnelles d'une durée d'un an
DEBUT DU MARCHÉ	1 ^{er} octobre 2018
BASE	Exploitation de l'équipement aux conditions minimales requises mentionnées dans le CCTP incluant une modification du process autour de la ligne de production du Gros de Magasin qui n'est plus commercialisable à l'heure actuelle étant donné la conjoncture internationale sur le marché du recyclage.
OPTIONS	<p>Les options sont des éventuelles prestations supplémentaires de conception-réalisation que les candidats sont tenus de proposer dans leur offre et que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lever ou non dans un délai maximum de 24 mois après le démarrage effectif du marché – prix fixe sans révision possible.</p> <p>OPTION 1 : Aménagement du tri des Creux, avec pour objectif la possibilité de trier l'ensemble du flux creux en 1 seul passage.</p> <p>OPTION 2 : Mise à jour des machines de tri optique des Creux en perspective des modifications de qualités des matériaux plastiques rigides sortants.</p> <p>OPTION 3 : Aménagement de la ligne « Films » pour minimiser la perte matière issue du passant du tri optique Films.</p> <p>OPTION 4 : Proposition de modifications du process en vue de proposer des prestations de surtri pour les flux suivants : - Flux tampon PLASTIQUES RIGIDES issu des nouvelles préconisations CITEO - Flux Mix-Plastiques issus des centres de tri dits « Simplifiés ». A Noter que cette option inclura un prix de conception-réalisation ainsi qu'un coût de tri spécifique pour chacun des deux flux identifiés ici</p>
VARIANTE	<p>Le candidat peut proposer au maximum 1 variante à l'offre de base.</p> <p>Une variante constitue une autre proposition technique et financière, à l'initiative du soumissionnaire, sur la base de choix techniques qui nécessitent de la conception-</p>

	<p>réalisation supplémentaire à l'offre de base, d'optimiser le coût global de gestion du tri sélectif</p> <p>MONTANT FINANCIER OFFRE DE BASE GLOBAL VARIANTE calculé comme suit = Coût d'exploitation + amortissement nouveaux équipements – recettes complémentaires générés (matières et soutiens éco-organismes)</p> <p>A noter qu'une variante ne répondant pas à cette équation ne sera pas étudiée.</p> <p>Les soumissionnaires doivent apporter toutes les justifications techniques et commerciales prouvant la faisabilité de la variante et sa crédibilité par rapport à l'offre de base. Les variantes devront respecter l'ensemble des exigences minimales d'exploitation présentée dans le CCTP ainsi que l'ensemble des prescriptions de l'arrêté d'exploitation.</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/04/2018</p> <p>Reçu en préfecture le 20/04/2018</p> <p>Affiché le 20/04/2018</p> <p>ID : 022-200043677-20180416-D347-DE</p>
CANDIDATS	Nombre de candidats admis à déposer une offre : 6 maximum	
INSERTION	<p>Dans le but de faciliter l'insertion par l'économique des personnes privées d'emploi et/ou en situation d'exclusion, un volet d'insertion est introduit dans le dossier de consultation des entreprises.</p> <p>Ce programme d'insertion professionnelle est laissé à l'appréciation du candidat qui devra, dans son mémoire final présenter ses engagements en termes d'insertion.</p>	
REPRISE DU PERSONNEL EXPLOITANT	<p>Le personnel doit être repris avec les mêmes niveaux de salaires et les mêmes avantages acquis (ou avantages équivalents) : ancienneté, mutuelle, congés, RTT... Le personnel repris sera obligatoirement affecté au centre de tri GENERIS, sauf souhait du salarié.</p> <p>Les informations relatives à la masse salariale, au nombre de personnel et les intitulés des postes concernés, sont précisées dans une annexe du dossier de la consultation.</p>	

Les candidatures jugées conformes seront notées et classées d'après la proposition de critères de sélection suivants :

-  Capacités économiques et financières (40%),
-  Références (30%),
-  Capacités techniques et professionnelles (30%).

Les offres conformes seront jugées d'après les critères de sélection suivants auxquels il convient, d'ores et déjà, de préciser la notation :

ORDRE	CRITERES	POINTS ATTRIBUES
1	Valeurs financières	40
2	Valeurs techniques d'exploitation et de travaux	35
3	Valeurs environnementales	15
4	Valeurs sociales	10

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- **VALIDE** les caractéristiques présentées ci-dessus qui comportent particulièrement les critères de sélection des candidatures ainsi que les critères d'analyse des offres.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 16 avril 2018

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 16 AVRIL 2018

Convocation du 3 avril 2018

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-sept le seize avril à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au Siège Administratif de Kerval, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	Lamballe Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Yvon LE JAN	Loudéac Communauté Bretagne Centre	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Gervais LE BOUC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	Lamballe Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	Lamballe Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac Communauté Bretagne Centre		X

Présents

11

Absents

3

Votants

11